

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

FIXE comme suit les tarifs des régies de photocopies de la Mairie et de la Médiathèque :

Noir et blanc		Couleur	
Photocopie simple A4	0.25 €	Photocopie simple A4	0.50€
Photocopie recto- verso A4	0.50 €	Photocopie recto- verso A4	1.00 €
Photocopie simple A3	0.40 €	Photocopie simple A3	0.80 €
Photocopie recto- verso A3	0.80 €	Photocopie recto- verso A3	1.60 €

Cette délibération prend effet au 1^{er} octobre 2023.

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	X	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le **25/09/2023**
Holtzheim, le **25** septembre 2023
Madame le Maire, Pia IMBS

Le secrétaire de séance Patricia CHAVATTE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.